

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jade Russell-Béchar

<https://www.cadre21.org/membres/7025633868c3e1c89f9f41c2>

Date d'obtention : 2024-10-14 15:29:17

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de faire une évaluation globale de la situation en suivant la trousse sexto. Cette trousse permet d'uniformiser nos interventions partout dans les écoles.

Une intervenant doit confisquer un cellulaire si elle croit que celui-ci est en possession de pornographie juvénile.

Il y a deux types d'acte, impulsif et malveillant. Dans le cas de malveillance, une enquête sera effectuée et en aucun cas nous devons questionner l'instigateur.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre de mieux poser mes questions, mieux évaluer la situation grâce à la trousse. De plus, cela m'a permis d'être instruite sur notre rôle et mandat dans ce type de situation.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer d'avoir un plan de lutte violence intimidation suite au sextage pour m'assurer qu'aucun acte de violence ou d'intimidation soit fait auprès de la victime.

De plus, je vais m'assurer que les acteurs impliqués n'aggrave pas la situation pour protéger l'intégrité de la victime.

Pour finir, je vais m'assurer de confisquer les cellulaires si j'ai un doute qu'il peut y avoir de la pornographie juvénile (sans demander de vérifier) pour diminuer les impacts auprès de la victime.